



FINANCES
PUBLIQUES



COMPTE-RENDU CTL DU 25/11/2021

En réponse à une liminaire, le Directeur a indiqué que pas moins de 11 000 départs étaient attendus dans les 3 prochaines années pour seulement 8 000 arrivées.

Tous les sujets abordés lors de ce CTL étaient pour information, le seul point soumis au vote ayant été retiré de l'ordre du jour. Il s'agit des ponts naturels en 2022 pour lesquels une incertitude subsiste pour le traditionnel pont de l'Ascension qui tombe à la fin de la campagne d'IR. Des discussions sont en cours avec la Centrale pour savoir s'il sera proposé.

Présentation du Programme annuel de Prévention :

Il fait suite à la réunion du groupe de travail consacré au DUERP en début d'année qui avait pour but de classer les risques identifiés par chaque service. A noter cette année les risques liés au télétravail répertoriés dans l'activité physique, le travail sur écran et les risques psychosociaux. 14 actions ont été retenues et soumises à un avis préalable du CHS-CT.

Présentation du tableau de bord de veille sociale 2020 :

– Cet outil permet aux acteurs de la prévention d'identifier les situations à risque, de suivre leur évolution et d'agir au besoin.

– Les chiffres sont à interpréter avec précaution cette année en raison de la pandémie qui a fortement impacté les services durant l'année 2020.

Les fiches de signalement sont restées stables. En revanche, une attention devra être portée sur les horaires variables puisque le nombre d'écèlement et le volume horaire sont en constante augmentation depuis plusieurs années.

La Direction a indiqué avoir pris l'attache des agents et des chefs de service concernés pour détecter d'éventuelles problèmes. Aucune situation n'a été jugée préoccupante.

Bilan de l'évaluation professionnelle :

On note une augmentation du nombre de refus d'entretien en 2021 (18 refus contre 12 en 2020).

2 dossiers ont fait l'objet d'un recours hiérarchique mais il n'y a eu aucun recours en CTL.

Le Directeur a ensuite évoqué l'accord majoritaire signé par l'ensemble des OS au plan national et qui doit se décliner au plan local pour la partie consacrée au fonds destiné à l'amélioration des conditions de vie au travail.

La Loire va bénéficier de 94 500 € (110 € par agent) qui doivent permettre de financer plusieurs projets profitables à l'ensemble des agents.

Chaque projet donnera lieu à un échange en CTL et devra récolter un accord majoritaire. Les fonds seront alloués pour le montant de l'accord signé. Si des sommes s'avéraient inutilisées, elles seraient redistribuées à d'autres départements.

La Direction va donc transmettre à tous les agents du département un questionnaire pour recueillir leurs souhaits.

Il est indispensable d'avoir le plus de retours possibles afin que cette enveloppe puisse répondre aux propositions d'un maximum d'agents.